



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-058 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DER COURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Service Enfance Jeunesse – Demande de subvention Grandir en Milieu Rural Mutualité Sociale Agricole.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que la Mutualité Sociale agricole accompagne depuis plusieurs années le Communauté de Communes du Sud-Artois dans le cadre de sa politique Enfance en finançant les actions en faveur des enfants et des jeunes.

Monsieur le Président rappelle que des modifications significatives ont été apportées à la politique contractualisée de la Caisse d'Allocations Familiales avec la fin programmée des contrats enfance jeunesse et leur remplacement par des conventions territoriales globales. La Mutualité Sociale Agricole a également modifié son cadre d'intervention à la suite de l'adoption de sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2021-2025.

Monsieur le Président explique que cette nouvelle offre territoriale, dénommée Grandir en Milieu Rural (GMR), a pour principe de répondre aux besoins prioritaires des familles allocataires de la MSA sur les champs de l'Enfance et de la Jeunesse, par le biais d'un nouveau dispositif de contractualisation spécifiquement écrit pour chaque territoire. Cette nouvelle contractualisation vise désormais à soutenir exclusivement l'action innovante des territoires dans ses thématiques cibles, l'innovation devant être entendue comme des solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales et qui sont susceptibles de diversifier ou améliorer l'offre déjà présente sur les territoires.

Monsieur le Président indique que l'année 2024 est une année qui sera sportive avec la tenue des jeux olympiques à Paris cet été. De ce fait, les services de l'enfance et de la jeunesse ont souhaité s'inscrire dans cette logique en imaginant des animations sportives qui seront menées pendant les mercredis mais également lors d'une grande journée d'olympiade qui se déroulera en juillet 2024.

Monsieur le Président détaille le projet d'animation qui représente un montant prévisionnel de dépenses de 6 500,00 € pour lequel l'intercommunalité sollicite une subvention de 4 000,00 € au titre du programme Grandir en Milieu Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition d'animation présentée par le service enfance jeunesse en relation avec les jeux olympiques ;
- de solliciter une subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole au titre du programme Grandir en Milieu Rural ;
- de prévoir les crédits nécessaires au financement de ce projet d'animation dans le cadre du budget principal 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.